

Communication N° 06 - 2018 au Conseil communal

Séance du 21 mars 2018

Fête des voisins à Pully

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil du soutien de la Municipalité dans l'organisation de la Fête des voisins à Pully en 2018.

La Fête des voisins, initiée en France en 1999, a rencontré un succès grandissant depuis sa mise en place. En Suisse, cette manifestation a vu le jour en 2004. Actuellement, 72 communes suisses participent à cet événement, dont celles de Prilly, Renens, Nyon, Vevey, ou encore Morges. Cet événement se déroulera pour une première édition à Pully, le samedi 26 mai 2018.

L'organisation de la Fête des voisins est une démarche qui vise l'ensemble de la population et qui promeut les objectifs suivants :

- Inciter les habitants de la Ville de Pully à rencontrer leurs voisins dans une ambiance conviviale ;
- Renforcer les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité de proximité et la convivialité ;
- Favoriser les échanges entre voisins pour contribuer au bien-être de chacun et à la qualité de vie dans les quartiers ;
- Eviter l'anonymat et l'isolement.

Dans cette optique, les bénéfices attendus de cette manifestation sont principalement la création de liens, de rencontres, de connaissances et de solidarités entre les habitants de Pully.

Cet événement se veut simple : pour participer, il suffit d'inviter des voisins et de se retrouver au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou même dans une cour commune. Une fête des voisins peut tout autant s'organiser autour d'un brunch, d'un apéritif, d'un repas canadien ou encore d'un goûter.

Cette année, la Ville soutient les Pulliérans dans l'organisation de cet événement, en mettant gratuitement à disposition des « kits d'organisation ». Ces derniers sont constitués d'affiches annonçant la fête, de cartons d'invitation à distribuer dans les boîtes aux lettres des voisins, de t-shirts, de ballons multicolores et d'une surprise locale. La coordination de cet événement est assurée par la Direction de la Jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS).

Une collaboration de la DJAS avec le Service de la communication permettra également d'informer la population par le biais des canaux d'information existants (journal communal, site internet, réseaux sociaux, calendrier des manifestations ou encore affichages publics).

Dans son ensemble, les coûts relatifs à l'organisation de la Fête des voisins sont estimés à un montant de CHF 850.00 (compte DJAS Frais divers 710.3199). Ce montant comprend des frais d'inscription lié au visuel de la manifestation, un lot de t-shirts et de ballons ainsi que des frais d'impression.

Un bilan effectué au terme de cette première expérience permettra de considérer son renouvellement ainsi que son évolution en cas de succès. La Municipalité ne manquera pas de tenir informé votre Conseil de ce bilan.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexe : flyer

Pully, le 21 mars 2018